



No de résolution  
ou annotation

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 9 décembre 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

M. François Robillard, conseiller  
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. André Bessette, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie-Claude Lacombe, conseillère  
M. François Racine, conseiller

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M<sup>o</sup> Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Sylvie Brunet, greffière  
M. Carl Lavoie, directeur général adjoint

2009-12-430

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

---

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
et résolu

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point numéro 6.27 (Ajustement salarial).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-431

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 NOVEMBRE 2009 – SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES DU 25 NOVEMBRE ET  
DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2009

---

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2009 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 25 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2009 tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation

2009-12-432

## LISTES DES COMPTES À PAYER - APPROBATION

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*D'approuver les listes des comptes à payer en date du 7 décembre 2009 :*

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 97 607,19 \$*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 320 024,55 \$*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 1 829 888,51 \$*

*De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION...**

**CONCERNANT L'ADOPTION DES DIVERS  
TAUX DE TAXES, DE LA TARIFICATION ET  
DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE  
2010**

---

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement concernant l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2010.*

**AVIS DE MOTION...**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 501 RELATIVEMENT AUX  
DISPOSITIONS SUR LES SERVICES DE  
GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

---

*Le conseiller François Robillard donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 501 relativement aux dispositions sur les services de garde en milieu familial.*

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation  
2009-12-433

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO P1-501-137 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501  
RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS SUR  
LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU  
FAMILIAL - ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu*

*D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-501-137, modifiant  
le règlement de zonage numéro 501 relativement aux dispositions sur les  
services de garde en milieu familial.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement  
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-434

RÈGLEMENT NUMÉRO 614-1 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE  
INTÉRIMAIRE NUMÉRO 614 RELATIF AUX  
OPÉRATIONS CADASTRALES DANS LE  
SECTEUR NORD-OUEST - ADOPTION

---

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 614-1, modifiant le règlement de contrôle  
intérimaire numéro 614, relatif aux opérations cadastrales dans le secteur  
Nord-Ouest.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement  
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-435

DEMANDE DE P.I.I.A. – PROPRIÉTÉ SITUÉE  
AU 61, 31<sup>E</sup> AVENUE

---

*CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2009, les membres du comité  
consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration  
architecturale relativement à une modification à la toiture pour le bâtiment  
résidentiel situé au 61, 31<sup>o</sup> Avenue;*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal l'acceptation du P.I.I.A. présenté;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu

D'accepter le P.I.I.A. déposé pour la propriété située au 61, 31<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-436

DEMANDE DE P.I.I.A. - PROPRIÉTÉ SITUÉE  
AU 3277, RUE DES COLIBRIS

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à un agrandissement en cour arrière pour le bâtiment résidentiel situé au 3277, rue des Colibris;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal l'acceptation du P.I.I.A. présenté;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu

D'accepter le P.I.I.A. déposé pour la propriété située au 3277, rue des Colibris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-437

DEMANDE DE P.I.I.A. - PROPRIÉTÉ SITUÉE  
AU 11, 19<sup>E</sup> AVENUE

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale relativement à un agrandissement en cour arrière pour le bâtiment résidentiel situé au 11, 19<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal l'acceptation du P.I.I.A. présenté;

En conséquence :

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation

2009-12-438

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu*

*D'accepter le P.I.I.A. déposé pour la propriété située au 11, 19<sup>e</sup> Avenue.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ANTENNE DE RADIOCOMMUNICATION ET  
DE RADIODIFFUSION - INSTALLATION**

---

*CONSIDÉRANT QUE Vidéotron ltée projette l'installation d'une antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R-2);*

*CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation d'une antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la ville est requis;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a pris connaissance du projet d'implantation d'une antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout tel que décrit au plan joint à l'annexe " A " de la présente résolution pour en faire partie intégrante;*

*CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*Que le conseil municipal émette un avis favorable au projet soumis par Vidéotron ltée, et décrit au plan MT527-06 joint à l'annexe " A " de la présente résolution pour en faire partie intégrante.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*... Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse dépose et fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

2009-12-439

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE  
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC  
PUBLICATION

---

CONSIDÉRANT l'obligation de publier, en vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu

D'autoriser la publication du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac dans un journal diffusé dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-440

FONDATION SERCAN – CAMPAGNE DE  
FINANCEMENT

---

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de venir en aide financièrement à la Fondation Sercan dans le cadre de la levée de fonds pour la maison de soins palliatifs à Saint-Eustache;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse,  
et résolu

D'autoriser l'achat de sept (7) poinsettias, pour les différents services de la municipalité, au coût de 20 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-441

FESTI-VENT SUR GLACE - PARTICIPATION

---

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de participer aux activités tenues par la Municipalité de Saint-Placide, dans le cadre du Festi-Vent sur glace;

En conséquence :

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*D'autoriser le paiement d'un montant de 250 \$ aux fins de participation à  
l'activité des cerfs-volants rokkaku du Festi-Vent sur glace 2010.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-442

**ACCÈS À L'AUTOROUTE 640 – CUEILLETTE  
DE DONNÉES, RELEVÉS  
TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDE  
PÉDOLOGIQUE – OCTROI DE MANDAT**

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « LVM Technisol »  
relativement à l'accessibilité de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à  
l'autoroute 640;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*De mandater la firme « LVM Technisol » pour la cueillette de données,  
relevés topographiques et une étude pédologique en regard de  
l'accessibilité de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à l'autoroute 640, le  
tout pour un montant de 21 600 \$ plus toutes taxes applicables.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-443

**ACCÈS À L'AUTOROUTE 640 –  
AMÉNAGEMENT – OCTROI DE CONTRAT**

*CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Plania » relativement à  
l'ajustement du concept d'implantation de la bretelle d'accès de l'autoroute  
640 est;*

*En conséquence;*

*Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*De mandater la firme « Plania » aux fins de réviser les concepts  
d'aménagement concernant l'accessibilité à l'autoroute 640, le tout pour un  
montant maximum de 8 000 \$ plus toutes taxes applicables.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation

2009-12-444

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE  
DEUX-MONTAGNES – AIDE FINANCIÈRE**

---

*CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes est un organisme à but non lucratif et est présentement en période de financement;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2010 et que les services de recherche de la Société seront requis par la municipalité;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu*

*D'autoriser le versement d'une aide financière de 800 \$ à la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-445

**CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE SAINT-EUSTACHE, DEUX-  
MONTAGNES, SAINTE-MARTHE-SUR-LE-  
LAC - DÎNER DU MAIRE DE SAINT-  
EUSTACHE**

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*D'autoriser l'achat de deux (2) billets au coût de 45 \$ chacun, plus toutes taxes applicables, pour le dîner du maire de Saint-Eustache de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lequel aura lieu le 17 décembre 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-446

**6<sup>E</sup> ÉDITION – CONCOURS MONARQUES  
RECONNAISSANCE ENTREPRENEURS-  
PARTENARIAT**

---

*CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac aux fins de reconnaître les réalisations des entrepreneurs et gestionnaires;*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu

De participer en tant que partenaire promotionnel au Gala « Les  
Monarques Reconnaissance Entrepreneurs », le tout pour un montant de  
2 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-447

ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE  
DES DEMANDES DE SOUMISSIONS  
PUBLIQUES - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro  
495, 527, 528, 529, 602 et 604, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a demandé, à  
cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication  
et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du  
financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission  
d'obligations, datée du 23 décembre 2009, au montant de 4 637 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-  
Marthe-sur-le-Lac a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,69102	328 000 \$	1,00000 %	2010	3,17347 %
		340 000 \$	1,40000 %	2011	
		354 000 \$	2,20000 %	2012	
		368 000 \$	2,70000 %	2013	
		3 247 000 \$	3,00000 %	2014	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,48100	328 000 \$	1,00000 %	2010	3,23742 %
		340 000 \$	1,50000 %	2011	
		354 000 \$	2,25000 %	2012	
		368 000 \$	2,75000 %	2013	
		3 247 000 \$	3,00000 %	2014	
Financière Banque Nationale inc.	98,63500	328 000 \$	1,10000 %	2010	3,24083 %
		340 000 \$	1,50000 %	2011	
		354 000 \$	2,25000 %	2012	
		368 000 \$	2,75000 %	2013	
		3 247 000 \$	3,05000 %	2014	
RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,52150	328 000 \$	1,15000 %	2010	3,25626 %
		340 000 \$	1,90000 %	2011	
		354 000 \$	2,40000 %	2012	
		368 000 \$	2,80000 %	2013	
		3 247 000 \$	3,00000 %	2014	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque  
Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence :

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*QUE l'émission d'obligations au montant de 4 637 000 \$ de la Ville de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque  
Laurentienne inc.*

*QUE demande soit faite à ce dernier de mandater « Services de dépôt  
et de compensation CDS inc. (CDS) » pour l'inscription en compte de cette  
émission.*

*QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations  
couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.*

*QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur  
de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer  
à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent  
financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé  
entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.*

*QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences  
légalles de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer  
le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation  
pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-448

**ÉMISSION D'OBLIGATION – MONTANT DE  
4 637 000 \$**

*CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants  
et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une  
obligation par échéance, un montant total de 4 637 000 \$ :*

<i>Règlements d'emprunt</i>	<i>Pour un montant de</i>
495	2 773 200 \$
527	3 900 \$
528	38 700 \$
529	11 200 \$
602	1 160 000 \$
604	650 000 \$

*CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de  
modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 637 000 \$.*

*QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 décembre 2009.*

*QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.*

*QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.*

*QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes, 575, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache (Québec) J7P 4X5.*

*QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année.*

*QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7).*

*QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-449

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS – TERME PLUS COURT**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 637 000 \$, effectué en vertu des règlements numéro 495, 527, 528, 529, 602 et 604, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 23 décembre 2009); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

règlements d'emprunt numéro 495, 527, 528, 529, 602 et 604, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-450

RÉSERVE POUR LE PAIEMENT DES  
DÉPENSES ÉLECTORALES

---

CONSIDÉRANT QUE les principes comptables généralement reconnus dans le domaine municipal interdisent de reporter les dépenses électorales aux exercices financiers subséquents;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu

De constituer un surplus accumulé affecté de 150 000 \$ sur quatre (4) ans, soit les années 2010 à 2013 afin de pourvoir au paiement des dépenses électorales qui auront lieu en novembre 2013. Cette réserve ne portera pas intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-451

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE  
– OCTROI DE MANDATS

---

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « Normandin Beaudry » relativement au régime de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller André Bessette,  
appuyé par le conseiller François Racine,  
et résolu

D'accepter l'offre de service la firme « Normandin Beaudry » concernant l'estimation de la dépense comptable pour l'année 2010 en vue de l'ajustement pour l'actif au titre des avantages sociaux futurs, le tout pour un montant de 5 900 \$ plus toutes taxes applicables.

D'accepter l'offre de service de ladite firme pour l'estimation de la dépense comptable en regard de la production du document pour la note aux états financiers pour l'année 2009, le tout pour un montant de 2 100 \$ plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 décembre 2009



No de résolution  
ou annotation  
2009-12-452

## COMPTES À RECEVOIR - ANNULATION

---

*CONSIDÉRANT le rapport du Service de la trésorerie concernant les taxes à annuler en regard de terrains acquis par la municipalité ainsi que des facturations diverses annulées;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*D'autoriser la trésorière à procéder à l'annulation de certains comptes à recevoir, lesquels apparaissent sur la liste datée du 9 décembre 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-453

## RECOUVREMENT DE CRÉANCES - MANDAT

---

*CONSIDÉRANT le rapport du Service de la Trésorerie daté du 9 décembre 2009 relativement à des factures à recouvrer;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entreprendre les procédures nécessaires afin de recouvrer les montants dus;*

*CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Cadrin Mayer datée du 9 décembre 2009;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*De mandater M<sup>o</sup> Pierre G. Mayer, de la firme « Cadrin Mayer » aux fins d'entreprendre toutes les procédures nécessaires dans le dossier de recouvrement de créances afin de récupérer les montants dus à la municipalité, selon les modalités énoncées à l'offre de service du 9 décembre 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-454

## CSSS DU LAC-DES-DEUX-MONTAGNES - DEMANDE DE PRÊT DE SALLE

---

*CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle pour le 3 octobre 2010 par le Centre de Santé et de Services Sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes;*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par le conseiller François Racine,  
et résolu*

*D'autoriser le prêt de salle à titre gratuit au CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes en date du 3 octobre 2010 pour la tenue d'une table d'information-concertation 3<sup>e</sup> âge des MRC Deux-Montagnes et sud de Mirabel en collaboration avec la Table régionale des Aînés des Laurentides.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-455

**ORGANISMES ACCRÉDITÉS – DEMANDES  
DE PRÊT DE SALLE – ANNÉE 2010**

---

*CONSIDÉRANT les demandes de prêt de salle des différents organismes accrédités de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour l'année 2010;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu*

*D'autoriser les différents prêts de salle, le tout suivant le tableau joint aux recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 7 décembre 2009.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-456

**COURS - REMBOURSEMENTS**

---

*CONSIDÉRANT le désir du conseil de soutenir financièrement les citoyens lors d'une inscription à une activité non offerte sur son territoire;*

*CONSIDÉRANT le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire concernant les demandes de remboursement pour les inscriptions à différents cours;*

*En conséquence :*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,  
appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe,  
et résolu*

*D'autoriser le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des inscriptions des cours, non donnés sur le territoire, le tout suivant les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 7 décembre 2009, le tout pour un montant de 316,11 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-457

RÉHABILITATION DE LA STATION DE  
POMPAGE – MODIFICATION DE LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-11-421

---

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*De modifier la résolution numéro 2009-11-421 en remplaçant le 1<sup>er</sup>  
paragraphe par le suivant :*

*D'octroyer le contrat pour la réhabilitation de la station de pompage de la  
30<sup>e</sup> Avenue à la compagnie « Socomec Industriel inc. » le tout pour un  
montant de 305 962,65 \$ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le  
plus bas soumissionnaire conforme. Les travaux seront financés en partie  
par la subvention sur la taxe d'accise 2006-2009 . La différence sera prise  
à même le surplus accumulé non affecté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-12-458

CONSTRUCTION DES PUIITS DE  
PRODUCTION - OCTROI DU CONTRAT

---

*CONSIDÉRANT la demande de soumissions pour la construction de puits  
de production d'eau potable;*

*CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;*

*CONSIDÉRANT le rapport de la firme « Agéos, Eau et Environnement »  
suite à l'analyse des soumissions reçues;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller André Bessette,  
appuyé par le conseiller Yves Legault,  
et résolu*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

*D'accorder le contrat relatif au forage et à l'aménagement de sept (7) puits de production d'eau potable, de deux (2) piézomètres et des essais de pompage sur les lots 2 611 410, 1 461 311 et 1 461 654 à la compagnie « Les Forages L.B.M. inc. », pour un montant 358 067 \$ plus toutes taxes applicables, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-459

**ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE –  
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 2008-12-465**

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, par sa résolution numéro 2008-12-465, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procédait à l'acquisition d'une génératrice;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier celle-ci quant à son mode de financement;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*De modifier la résolution numéro 2008-12-465 en ajoutant la mention suivante :*

*Que les sommes nécessaires au financement de ladite dépense soient appropriées telles qu'énumérées ci-après :*

- par le fonds de roulement (remboursable en cinq (5) ans à compter de 2010)*

*De plus, que la trésorière soit et est autorisée à effectuer tous les transferts budgétaires nécessaires pour donner effet à la présente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-460

**TRAVAUX DE PAVAGE – MODIFICATION DE  
LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-11-416**

---

*CONSIDÉRANT QU'en date du 11 novembre 2009, par sa résolution numéro 2009-11-416, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac procédait à l'octroi d'un contrat pour des travaux de pavage;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier celle-ci quant à son mode de financement;*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller André Bessette,  
et résolu*

*De modifier la résolution numéro 2009-11-416 en remplaçant le dernier  
paragraphe par le paragraphe suivant :*

*Les travaux seront financés en partie par la subvention sur la taxe d'accise  
2006-2009. La différence sera prise à même le surplus accumulé non  
affecté.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2009-12-461

**AJUSTEMENT SALARIAL**

---

*CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint et directeur du Service  
de l'entretien et de l'aménagement du territoire assure l'intérim des  
fonctions de son supérieur immédiat, et ce, en son absence prolongée;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*De majorer le salaire du directeur général adjoint et directeur du Service  
de l'entretien et de l'aménagement du territoire afin qu'il reflète le salaire  
de la directrice générale, rétroactivement au 3 novembre 2009, et ce, tant  
et aussi longtemps que celui-ci cumulera lesdites fonctions.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DÉPÔTS**

*Dépôt des statistiques de la bibliothèque pour le mois de décembre 2009.*

*Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Décembre 2009.*

*Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales –  
Décembre 2009.*

*Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.*

*Dépôt du rapport du directeur général adjoint concernant l'embauche de  
personnel temporaire.*

*Dépôt du rapport concernant la politique familiale.*

*Le 9 décembre 2009*



No de résolution  
ou annotation

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

2009-12-462

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

*Il est proposé par le conseiller François Racine,  
appuyé par le conseiller François Robillard,  
et résolu*

*De lever la séance à 20 h 57.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

MAIRESSE

---

GREFFIÈRE

Le 9 décembre 2009